



MA1

AGRESSION SUR FOND D'ALCOOLÉMIE

Lundi 31 août 2026, en Maison d'Arrêt 1 du CP de Rennes-Vezin, alors que les agents se rendent dans une cellule pour une bagarre entre détenus et tentent de ramener le calme, l'un d'eux **finira par agresser violemment un de nos collègues**.

Vers 11 h 30, le PIC du bâtiment, suite d'un appel interphonie, informe l'agent du premier étage droit qu'une bagarre serait en cours dans la cellule 129. Trois agents se rendent alors sur place. Le détenu E. est sorti de la cellule afin de pouvoir échanger avec lui et comprendre la situation.

Lorsqu'il lui est **demandé de réintégrer sa cellule, le détenu refuse** de s'exécuter. Les collègues sont alors contraints de procéder à sa réintégration. Une fois dans sa cellule, le détenu ne se montre pas particulièrement agité. Les agents tentent donc de désamorcer la situation et lui expliquent qu'il peut saisir le chef de bâtiment par écrit afin de faire valoir ses revendications.

C'est au cours de cet échange que les collègues constatent que le détenu **dégage une forte odeur d'alcool**. La situation bascule alors brutalement. Le détenu s'énervé et **réclame son placement au quartier disciplinaire**.

Alors qu'il se trouve face aux agents, **il porte un violent coup avec ses deux poings en plein thorax de l'un de nos collègues**.

Le gilet pare-lames permettra d'amortir une partie du choc. Malgré cela, notre collègue ressentira rapidement une **importante douleur au thorax ainsi que des difficultés à respirer**. Le détenu est alors maîtrisé par l'ensemble des agents présents, avant d'être placé en prévention au quartier disciplinaire. Lors de l'intervention, **notre collègue se blessa également au coude**.

Face aux douleurs thoraciques et aux difficultés respiratoires, **il sera conduit à l'hôpital** aux alentours de 13 h par l'assistante de prévention, qui restera à ses côtés durant sa prise en charge avant de le raccompagner sur l'établissement vers 16 h.

Les premiers examens ne révéleront rien de particulier et notre collègue pourra regagner son domicile. Mais dans la soirée **son coude commencera à gonfler et les douleurs s'intensifieront**, laissant envisager un nouveau passage à l'hôpital.

À ce jour, notre collègue est en arrêt de travail pour une semaine, avec une reprise prévue lundi prochain, sous réserve de l'évolution de son état et d'une éventuelle prolongation.

Visiblement bien plus inspiré par la bouteille que par le respect des personnels, ce détenu aura finalement obtenu ce qu'il réclamait... mais certainement pas de la manière dont il l'imaginait.

Le bureau local FO Justice condamne fermement cette nouvelle agression et attend une réponse disciplinaire exemplaire ainsi que des suites pénales à la hauteur des faits commis.

Le bureau local FO Justice apportera tout son soutien à notre collègue et l'accompagnera dans l'intégralité de ses démarches administratives comme judiciaires.

DEUX AGRESSIONS EN MOINS D'UNE SEMAINE !

La rentrée est déjà particulièrement mouvementée sur notre établissement. Si certains détenus venaient à réitérer ce type de comportement, le bureau local FO Justice saura, prendre les mesures qui s'imposent. Et cette fois, c'est la détention qui pourrait avoir à en supporter les conséquences.

Le 01 Septembre 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

